

## **ARRETE DU MAIRE N° 747/2024**

**Relatif à la circulation et au stationnement  
Faubourg des Vosges et route de Colmar à WINTZENHEIM**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de réaménagement de la voirie, des plantations et des réseaux assainissement – eau potable, faubourg des Vosges et route de Colmar à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 13 janvier 2025 au lundi 28 juillet 2025 de la façon suivante :

**Phase 1 : du 13/01/2025 au 23/03/2025 Travaux sur les réseaux Eau potable – Assainissement tronçon compris entre la rue du Bouleau et la rue Sainte-Odile**

**Phase 2 : du 20/01/2025 au 24/01/2025 Travaux de plantation du trottoir Nord entre la rue des Frères Vidal et la rue du Bouleau**

- Circulation sens Colmar – Wintzenheim : déviée par la rue du Bouleau - rue des Peupliers et rue Feldkirch.
- Circulation sens Wintzenheim - Colmar inchangée.

**Phase 3 : du 27/01/2025 au 07/02/2025 Travaux de plantation du trottoir Sud et de la noue entre la rue des Frères Vidal et la rue du Bouleau**

- Circulation sens Wintzenheim - Colmar : déviée par la rue Feldkirch - rue des Peupliers et rue du Bouleau.
- Circulation sens Colmar - Wintzenheim inchangée.

**Phase 4 : du 10/02/2025 au 26/02/2025 Travaux de voirie côté Nord du giratoire AUCHAN**

- Circulation sens Colmar - Wintzenheim : VL déviés par la rue des Frères Vidal - rue René Schmitt - rue des Trois-Epis et avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.
- Bus déviés par le contournement.
- Circulation sens Wintzenheim - Colmar inchangée.

**Phase 5 : Du 27/02/2025 au 15/03/2025 Travaux de voirie côté Sud du giratoire AUCHAN**

- Circulation sens Colmar - Wintzenheim inchangée.
- Circulation sens Wintzenheim - Colmar : VL déviés par l'avenue du Général Leclerc - rue du Maréchal Joffre - rue des Trois-Châteaux et rue Feldkirch.
- Bus déviés par la rue Poincaré - rue du Maréchal Joffre - rue des Trois-Châteaux et rue Feldkirch.

**Phase 6 : Du 17/04/2025 au 28/05/2025 Travaux sur les réseaux Eau potable – Assainissement tronçon compris entre la rue Sainte-Odile et la RD 83**

**Phase 7 : Du 17/03/2025 au 26/04/2025 Travaux de voirie côté Nord entre la rue des Lilas et la rue des Bleuets**

- Circulation à double sens côté Sud.

**Phase 8 : Du 28/04/2025 au 28/05/2025 Travaux de voirie côté Sud entre la rue du Bouleau et la rue Sainte-Odile**

- Circulation sens Colmar - Wintzenheim sur nouvelle chaussée.
- Circulation sens Wintzenheim - Colmar : déviée par la rue Feldkirch et Wettolsheim.
- Accès au Pôle Sportif condamné.

**Phase 9 : Du 29/05/2025 au 02/07/2025 Travaux de voirie côté Nord entre la rue des bleuets et la limite d'aménagement**

- Circulation à double sens côté Sud.

**Phase 10 : Du 03/07/2025 au 28/07/2025 Travaux de voirie côté Sud entre la rue Sainte-Odile et la RD 83**

- Circulation sens Colmar - Wintzenheim sur nouvelle chaussée côté Nord.
- Circulation sens Wintzenheim - Colmar : déviée par la rue Feldkirch et Wettolsheim.

Durant la période du chantier :

- la circulation piétonne sera maintenue pour accéder aux logements ;
- la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et des encombrants sera adaptée ;
- une pré-signalisation et une signalisation adaptées seront mises en place par les entreprises ;
- les zones de chantier ne seront pas accessibles aux riverains.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- COLAS ;
- PONTIGGIA ;
- GANTZER TP ;
- COLMARIENNE DE EAUX ;
- Thierry MULLER ;
- LA TRACE ;
- KUNEGEL ;
- REGION GRAND-EST ;
- Malik BEY ;
- Mairie de WETTOLSHEIM ;
- AUCHAN ;
- MUSICO ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.



Fait à Wintzenheim, le 19 décembre 2024

~~Benoît FREYBURGER~~

Conseiller Municipal Délégué  
aux chemins ruraux et à la sécurité